

## Le SneC-CFTC se bat pour une meilleure protection sociale

*Les maîtres du privé sont désavantagés par rapport aux enseignants de la fonction publique mais aussi par rapport aux salariés de droit privé. Et nombreuses sont les mesures et propositions de mesures visant à réaliser des économies budgétaires au détriment des maîtres. Le SneC-CFTC s'y oppose et se bat pour compléter, sans dérive budgétaire, un système qui néglige la souffrance au travail et ses conséquences.*

### Il faut améliorer le dispositif de protection sociale des maîtres

Le jour de carence est une mesure injuste puisque 70 % des salariés de droit privés y échappent. Son efficacité étant mise en doute de longue date, son seul intérêt semble être budgétaire.

Concernant l'accès aux soins, les entreprises ont l'obligation de financer pour 50 % la complémentaire santé de leurs salariés. Tel n'est pas le cas pour les salariés de l'Etat.

Enfin, concernant le handicap, l'Etat n'est pas soumis à des obligations aussi contraignantes que les entreprises de droit privé.

Le SneC-CFTC demande :

- la suppression du jour de carence,
- le financement d'une complémentaire santé à 50 % par l'Etat,
- des conditions de travail adaptées et un suivi pour tous les maîtres en situation de handicap.

### Il faut prendre en compte la souffrance au travail

Les maîtres subissent de plus en plus de pression : travail en interdisciplinarité, multiplication des réunions et des procédures informatiques chronophages (cahier de textes numérique, livret de compétences, etc.), pédagogie différenciée, ingérence des familles, du chef d'établissement, etc. Et ils sont les seuls salariés de France à ne pas bénéficier d'une médecine préventive du travail.

Résultat : le mal-être est de plus en plus fréquent chez les maîtres. Burn out et dépression font des ravages. Et l'Etat est dans le déni : il licencie pour inaptitude aux fonctions d'enseignement sans reconnaître l'origine professionnelle de la pathologie.

Pour le SneC-CFTC, l'Etat doit avoir une obligation de résultat pour prévenir le risque de burn-out et éviter les situations de harcèlement. Il demande :

- la mise en place effective d'une médecine préventive du travail pour tous les enseignants ;
- la mise en place dans toutes les académies des services professionnels de suivi de santé, d'aide et d'écoute prévus par la loi ;
- la réalisation et la publication d'un baromètre social ;
- la mise en place d'un dispositif visant à dépister la souffrance au travail ;
- l'ouverture de possibilités de reconversion ou d'allègement de service, tout particulièrement pour les maîtres en souffrance ou en fin de carrière.

### Il faut sécuriser l'avenir de celles et ceux qui sortent du métier

Le SneC-CFTC demande des niveaux de pensions identiques à ceux du régime des fonctionnaires dès lors que la carrière est analogue. Cela passe par :

- le respect des engagements pris en 2005 pour la retraite additionnelle,
- le maintien de la garantie minimale de points obtenue grâce à l'action de la CFTC.